

# PROTÉGER, PARTAGER, ANTICIPER, LES PROPOSITIONS DES COURTIER D'ASSURANCES POUR LE QUINQUENNAT 2022-2027



LE SYNDICAT DES COURTIER D'ASSURANCES



# SOMMAIRE

PAGE 3 | **PRÉAMBULE**

*Intermédius*, un laboratoire d'idées

Le courtier, un conseiller expérimenté au service des consommateurs et de leur protection

Édito de Nicolas Bouzou, économiste et essayiste

PAGE 10 | **1 PROTÉGER**

Le point de vue de Philippe Crevel, économiste

Les 5 propositions

PAGE 17 | **2 PARTAGER**

Les 3 propositions

PAGE 21 | **3 ANTICIPER**

Les 3 propositions

## 11

PROPOSITIONS  
POUR  
**PROTÉGER,  
PARTAGER  
ET  
ANTICIPER**

À travers leurs missions de conseil, les intermédiaires en assurances garantissent la protection du consommateur et de ses intérêts. Afin de répondre aux interrogations grandissantes des assurés (consommateurs et entreprises), les commissions thématiques du syndicat représentatif du courtage français, PLANETE CSCA, sont à l'initiative de 11 propositions alertant sur les défis à relever par le monde de l'assurance, en collaboration avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques :

**PROTÉGER**

- 1 | Adapter le modèle de protection sociale en matière de frais de santé
- 2 | Garantir une prévoyance suffisamment protectrice pour tous
- 3 | Perfectionner la prise en charge de la dépendance
- 4 | Sécuriser le système d'assurance-construction français
- 5 | Améliorer les dispositifs de garanties locatives

**PARTAGER**

- 6 | Perfectionner le PER pour soutenir l'essor des régimes de retraite
- 7 | Relancer le partage du profit
- 8 | Favoriser l'actionnariat salarié

**ANTICIPER**

- 9 | Construire une réponse forte et collective face aux nouveaux risques émergents
- 10 | Consolider le crédit interentreprises
- 11 | Favoriser la mobilité internationale des alternants

## INTERMÉDIUS, UN LABORATOIRE D'IDÉES

Créé à l'initiative de Bertrand de Surmont, Président de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (aujourd'hui PLANETE CSCA), l'Institut *Intermédius* est une structure de réflexion prospective sur le secteur de l'intermédiation en assurances.

L'esprit qui anime ce *think tank* est d'associer à ses réflexions des personnalités de tous horizons, dans une volonté d'inter-professionnalité et d'échanges multisectoriels, vecteurs d'enrichissement des débats et de co-construction des préconisations.

*Intermédius* interroge régulièrement des personnalités qualifiées (courtiers, entrepreneurs, analystes, chercheurs, philosophes...) tous spécialistes incontournables dans le domaine étudié.

Les travaux de l'Institut représentent un outil de doctrine pour la profession et s'inscrivent dans le cadre des différents débats publics. Ils ont vocation à être partagés avec chacun des acteurs de l'intermédiation (autorités de tutelle, régulateurs, élus, organisations professionnelles du secteur ...).

Pour son lancement en septembre 2016, l'Institut a ouvert ses travaux par une réflexion sur l'avenir de l'intermédiation et de la profession de courtier en assurances à horizon de 10 ans. En 2018, il choisit de mener ses travaux sur l'intelligence artificielle afin d'accompagner les intermédiaires en assurances dans l'évolution de leur métier.

L'épisode pandémique a démontré le rôle crucial des courtiers dans l'économie française. C'est pourquoi, la profession a engagé en 2020, une réflexion sur l'attractivité du métier qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance économique mené activement par le Gouvernement, dont l'un des principaux piliers est l'emploi.



LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

## LE FONDATEUR D'INTERMÉDIUS

PLANETE CSCA (initialement Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances) est le seul syndicat représentatif du courtage d'assurances en France. Avec plus de 2 500 adhérents représentant les trois quarts des entreprises du secteur (en chiffres d'affaires), PLANETE CSCA s'appuie sur ses 9 collèges régionaux et de proximité et ses 6 collèges catégoriels pour fédérer toutes les typologies de cabinets de courtage en France.



vivre votre profession avec assurance

## LE PARTENAIRE D'INTERMÉDIUS

CGPA est l'assureur leader de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Garantie Financière des Intermédiaires en assurances et en finance depuis plus de 90 ans. Indépendance, expertise et robustesse financière : CGPA, vous accompagne au quotidien avec des solutions innovantes, au plus près de vos besoins, pour vous permettre de vivre votre profession avec assurance.

## LE COURTIER, UN CONSEILLER EXPÉRIMENTÉ AU SERVICE DES CONSOMMATEURS ET DE LEUR PROTECTION

### LE COURTIER EN 2022

Le courtier d'assurances conseille son client dans l'organisation de sa couverture assurances et le placement de ses risques en veillant systématiquement à la défense de ses intérêts. Acteur majeur de l'économie, le courtage en France c'est 25 639 courtiers d'assurances<sup>(1)</sup>, 46 806 emplois<sup>(2)</sup> et 3,57 MRDS € de chiffre d'affaires<sup>(3)</sup>.

### UN CONSEIL À FORTE VALEUR AJOUTÉE

- **Le courtier conseille avant tout**

Grâce à sa capacité à comprendre et à évaluer les risques, il aide ses clients à identifier et souscrire des contrats d'assurances adaptés à leurs besoins.

- **Le courtier accompagne et défend son client**

Si un sinistre survient, le courtier l'instruit et assiste son client afin d'obtenir de l'assureur le plus juste règlement dans les meilleurs délais en collaboration avec les experts missionnés.

- **Le courtier est mandataire de son client**

Il est indépendant vis-à-vis des organismes d'assurances quel qu'en soit le statut. Il représente son client vis-à-vis du porteur de risques (l'assureur).

- **Le courtier conjugue de multiples compétences**

Sens commercial, créativité reposant sur de solides connaissances techniques, financières et juridiques, talent de négociateur, sont autant d'atouts essentiels du courtier. Chef d'entreprise lui-même, il a des qualités de manager et gestionnaire.

<sup>(1)</sup> Rapport ORIAS pour 2020, paru en 2021.

<sup>(2)</sup> Source : portrait statistique des entreprises et des salariés de la branche professionnelle du courtage d'assurances, septembre 2018.

<sup>(3)</sup> Chiffre d'affaires des 50 plus grands cabinets généralistes français pour 2020 (+5,3 % par rapport à 2018). Source : Classement Argus de l'Assurance Palmarès 2021 des courtiers millionnaires, juillet 2021, hors courtiers spécialistes.

## UNE QUALITÉ DE SERVICE ENCADRÉE ET DES CONSOMMATEURS MIEUX PROTÉGÉS

Les clients ont besoin d'être accompagnés dans la conception des solutions d'assurances les plus adaptées à leur situation et doivent pouvoir bénéficier d'informations claires, précises et adaptées afin de faire leur choix en pleine connaissance de cause.

Le cadre réglementaire a fortement évolué depuis 10 ans, positionnant l'intérêt du consommateur comme une valeur cardinale qui oblige à cadrer l'ensemble des actes de distribution pour assurer cet intérêt. En parallèle, la jurisprudence française n'a jamais cessé de renforcer ses exigences de qualité envers le courtage, en créant un ensemble jurisprudentiel cohérent d'une responsabilité civile professionnelle croissante. Le Régulateur, à travers ses contrôles ciblés, identifie et sanctionne également les courtiers manquant à leurs règles professionnelles au détriment des clients et consommateurs.

## LES COURTIER EN ASSURANCES, ACTEURS DE L'INNOVATION DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Les intermédiaires en assurances occupent un rôle central au sein de la chaîne de distribution de l'assurance. À travers leur mission de conseil, ils garantissent la protection de leurs clients et de leurs intérêts.

En tant que partenaires privilégiés, ils sont confrontés au quotidien aux besoins, sans cesse évolutifs, du monde de l'entreprise et des consommateurs. Dans un écosystème où l'aversion au risque va croissant, la situation engendrée par la pandémie de Covid nous a pourtant démontré que la résurgence du risque reste possible.

La période qui s'ouvre doit être source d'opportunités. Elle doit permettre de repenser l'assurance et de construire un modèle plus vertueux et résilient, sur le long terme, au service de l'intérêt général.

Fortes de ce constat, les commissions techniques de PLANETE CSCA, ont décidé de s'emparer des préoccupations majeures des assurés en leur apportant des solutions concrètes qu'elles transmettront aux décideurs publics dans le cadre du débat présidentiel de 2022.

*Intermedius* tient à remercier les courtiers d'assurances et adhérents de PLANETE CSCA qui ont apporté leur expertise de terrain à cette réflexion.

L'Institut remercie également les deux économistes qui ont accepté d'analyser et de mettre en perspective les propositions de la profession : Nicolas Bouzou (économiste et essayiste, fondateur du cabinet de conseil Asterès) et Philippe Crevel (économiste et Directeur du Cercle de l'Épargne).

## ÉDITO

“ **Améliorer les couvertures assurantielles pour amener nos concitoyens, et en particulier les entreprises, à être toujours plus audacieux** ”

**Nicolas Bouzou**

*Économiste et essayiste*



Les risques changent. Ils changent dans leur ampleur comme on le voit avec le changement climatique qui multiplie les sinistres agricoles. Ils changent dans leur nature, comme le traduit l'apparition de risques économiques liés à la façon dont nous décidons de combattre une pandémie. Ce livre blanc traite de façon originale de la question de l'anticipation (risque naturel, risque sanitaire et le trop souvent oublié risque Cyber). Originale car peu de professions ont le réflexe de se projeter vers l'avenir, ce qui est dommage.

C'est peu de dire que les courtiers ont un rôle éminent à jouer pour stabiliser la croissance économique et, par là même, pour contribuer aux équilibres sociaux de nos sociétés. Car plus le sentiment d'incertitude est grand, plus le besoin d'assurance est pressant, mais une assurance personnalisée, humaine, au plus près des acteurs du terrain et des entreprises en particulier, comme savent le faire les courtiers. C'est la raison pour laquelle le travail de réflexion réalisé par *Intermédius* et les intermédiaires en assurances est précieux. Ils savent parfaitement que, devant le risque sanitaire, le vieillissement de la population et l'innovation thérapeutique, il faut adapter les couvertures en matière de santé. Ils savent que, malgré les risques, la couverture prévoyance est insuffisante dans notre pays. Ils voient que, dans le domaine de la dépendance, dont on parle beaucoup mais sans encore d'actions suffisamment



concrètes (car cela coûte très cher), le financement public sera insuffisant et l'assurance privée devra être mobilisée. Ils savent nous dire que l'assurance-construction souffre d'incomplétude ou que les garanties locatives se retournent contre celles et ceux qu'elles sont censées protéger...

La contribution des acteurs de terrain est irremplaçable.

Dans le travail très riche réalisé par *Intermédius*, deux domaines retiennent particulièrement mon attention car ils sont au cœur des insuffisances du contrat social français. Premièrement, la question du financement des retraites. Oui, le PER est un succès. Mais ce produit doit être perfectionné pour l'inscrire pleinement au cœur de la protection sociale. Cela passe, notamment, par des mesures fiscales et sociales qui sont techniques (et détaillées dans ce livre blanc) mais sont susceptibles de générer un effet de levier sécurisant sur la retraite de nos concitoyens. L'épargne des Français est abondante mais pas toujours canalisée vers son utilité sociale maximale.

Le deuxième ensemble de mesures absolument fondamentales concerne le partage des richesses. Certes, la loi PACTE a commencé à lever certains verrous en matière d'intéressement et de participation. Mais il faut aller beaucoup plus loin. La suppression totale du forfait social ou le droit pour toutes les entreprises (y compris les SARL) de distribuer des actions gratuites à leurs salariés (une mesure que je porte à titre personnel depuis plusieurs années auprès du personnel politique, mais sans succès), font partie des propositions disruptives mais nécessaires pour notre pays. L'actionnariat salarié relève de l'efficacité économique et de la justice sociale. Il est largement pratiqué dans certains secteurs comme les travaux publics. Il lui faut se diffuser aux autres domaines d'activités et aux PME.

On reproche de temps à autre aux Français de ne pas prendre suffisamment de risques. C'est justifié mais il s'agit justement d'améliorer les couvertures assurantielles pour amener nos concitoyens, et en particulier les entreprises, à être toujours plus audacieux.



1

**PROTÉGER**

---



## LE POINT DE VUE DE

“  
**L'assurance,  
 la protection sociale,  
 des vis sans fin**  
 ”

**Philippe Crevel**

*Économiste*

L'assurance est, tout à la fois, un catalyseur et un miroir du développement économique et social des nations. Elle facilite et sécurise. Elle favorise les échanges et organise les solidarités. Dans les périodes d'instabilité, elle joue le rôle d'un phare, d'un havre de paix.

L'assurance et la prévoyance trouvent leurs sources dans l'histoire antique, 3 500 ans avant notre ère. En Mésopotamie, avec le prêt de bonne aventure, les marchands phéniciens mettent, en effet,

en place un dispositif de mutualisation du risque afin de maintenir l'activité en cas d'infortune de mer. Quelques milliers d'années plus tard, en 1670, Louis XIV crée l'institution des Invalides afin de soigner les militaires blessés au combat et d'apporter un secours à ceux qui, en raison de l'âge, ne peuvent plus exercer leur métier. Il instaure ainsi le premier système moderne de prévoyance. Toujours sous le règne du Roi Soleil, en 1673, Colbert, ministre de l'Économie et de la Marine, développe, pour les marins, le premier régime de retraite. L'objectif est de sécuriser une profession pénible dont les membres sont parfois tentés de se constituer un patrimoine en vue de la retraite en dehors de tout cadre légal. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'assurance sur la vie connaît un réel essor grâce notamment aux progrès réalisés dans les mathématiques. Elle accompagne l'émergence de la société industrielle. Il faudra attendre 1945, après deux guerres mondiales, et une grande récession, pour qu'un système global de protection sociale couvrant la quasi-totalité des Français soit institué. Cette avancée ne signifie pas la fin de l'histoire de la protection sociale, bien au contraire.

Face aux mutations répétées du monde du travail, face aux évolutions de la démographie, face aux révolutions sociales, les couvertures sociales s'adaptent en permanence. Elles répondent aux nouveaux risques qu'ils soient liés à des épidémies, au changement climatique ou aux Cyber attaques. Elles prennent en compte les besoins et les attentes des populations. Aujourd'hui, la digitalisation représente un défi majeur en modifiant la structure des emplois. La prévoyance, la protection ne peuvent pas rester statiques face à la montée en puissance des plateformes en ligne, de la progression du nombre d'indépendants et du télétravail. Les professionnels de l'assurance de la prévoyance doivent donc se réinventer en permanence, innover, se moderniser. Ils sont des rouages essentiels de la société en étant des réducteurs de risques. Ils sont ainsi des catalyseurs de croissance en limitant les pertes potentielles de revenus d'activité. Sur ce thème, Jacques Attali a parfaitement synthétisé la situation en déclarant que « *dans un univers d'extrême précarité, deux métiers sont essentiels : la distraction et la gestion du risque* ».



# 1 ADAPTER LE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE EN MATIÈRE DE FRAIS DE SANTÉ



## CONTEXTE

Le système de protection sociale français présente un taux de couverture des dépenses de santé parmi les plus élevés d'Europe (92 %).

Ces dernières années, les acteurs de la protection sociale complémentaire ont su faire face, de manière agile, pour réduire significativement les restes à charge des assurés.

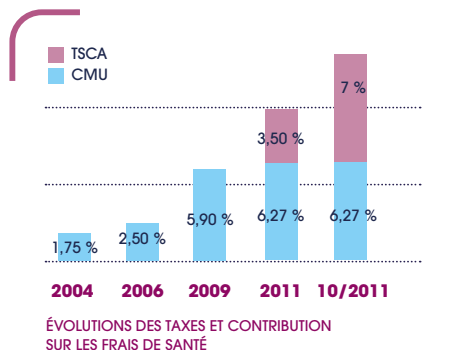
Toutefois, des populations fragiles restent encore trop précarisées dans le domaine de la santé. Une réécriture plus complète de la loi EVIN de 1990 semble nécessaire pour les populations dont les couvertures peuvent être les plus chères (retraités, chômeurs de longue durée, invalides, ALD) et dont le reste à charge ou les coûts de couvertures sont difficilement supportables face aux ressources.

À cette problématique s'ajoutent la complexité du fonctionnement de la protection sociale en France ainsi qu'une inflation normative engendrant des coûts importants et une marge de solvabilité sous tension pour l'Assurance Maladie Complémentaire.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Simplifier la lisibilité des garanties et des remboursements engendrés par la complexité du régime de base de la Sécurité sociale.
- Aider les revenus modestes à financer leurs couvertures complémentaires.



## PROPOSITIONS

- Réduire le tarif des contrats des populations les plus fragiles, en particulier les retraités.
- Organiser la couverture des travailleurs précaires en supprimant les dispenses d'affiliation dans les contrats collectifs.
- Créer un chèque santé financé par la part de TSA non-dédiée au financement de la CSS.
- Permettre aux réseaux de soins de négocier les honoraires des praticiens et établissements.
- Mettre fin aux pratiques commerciales d'escompte différé qui accroissent la charge commerciale d'une petite partie des contrats santé individuels.
- Définir les minimums de services dont l'assuré doit bénéficier et favoriser les actions de prévention primaires, secondaires et tertiaires, tout en maintenant, pour les acteurs, l'exonération de TVA sur la gestion afin de ne pas augmenter les coûts.

# 2 GARANTIR UNE PRÉVOYANCE SUFFISAMMENT PROTECTRICE POUR TOUS



## CONTEXTE

Contrairement à la santé, aucune obligation générale de couverture n'existe concernant la prévoyance (incapacité, invalidité, décès). Les entreprises sont uniquement contraintes par l'obligation dite du « 1,50 % tranche A » qui ne vise que les cadres ou par des obligations conventionnelles qui peuvent concerner les cadres et les non-cadres. Or, être couvert en prévoyance est fondamental puisqu'il s'agit de risques lourds qui, lorsqu'ils se réalisent, peuvent avoir des conséquences très dommageables sur le niveau de vie des salariés et de leur famille.

Par ailleurs, selon une étude du CTIP de 2018, 88% des entreprises proposent au moins une garantie de prévoyance avec de grandes disparités. Ce constat n'est guère satisfaisant dans la mesure où la crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière le besoin d'une couverture prévoyance suffisamment protectrice et a démontré que les personnes en première ligne ne sont pas toujours les mieux couvertes.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Faire de la France une nation pionnière dans la prévention du risque.
- Garantir une couverture minimale prévoyance dont bénéficieraient tous les salariés français.



## PROPOSITIONS

- Élargir l'obligation de prévoyance à toutes les catégories de salariés, tout en revoyant le montant afin de rendre cela raisonnable en termes de charges pour les entreprises.
- Mettre en place la portabilité des droits, en santé et prévoyance, en cas de faillite de l'entreprise.
- Rendre obligatoire la négociation annuelle sur les thèmes de la prévoyance et de la retraite.

# 3 PERFECTIONNER LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE



## CONTEXTE

Il est urgent, plutôt que de révolutionner un système de soins de santé qui fonctionne, d'appréhender avec détermination les enjeux liés au vieillissement de la population, tant en matière de soins médicaux courants, que de dépendance et de financement de celle-ci et du grand-âge.

Les lois relatives à la dette sociale et à l'autonomie du 7 août 2020 et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 inscrivent les premiers jalons du défi qui nous attend. Le Code de la Sécurité sociale a inséré dans ses premiers articles une notion de « soutien à l'autonomie » ainsi que la cinquième branche sur l'autonomie, gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. La branche sera financée en 2024 par une partie du montant du produit de la contribution sociale généralisée qui voit son assiette et son importance augmenter depuis sa création en 1991.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Perfectionner la prise en charge de la dépendance, une préoccupation largement partagée par l'ensemble des Français.



## PROPOSITIONS

- Mettre en place un plafond de déductibilité fiscale sur le modèle du plafond retraite pour financer la dépendance.
- Créer des options de rente dépendance à forte valeur ajoutée en sortie des contrats d'épargne retraite.

# 4 SÉCURISER LE SYSTÈME D'ASSURANCE-CONSTRUCTION FRANÇAIS



## CONTEXTE

Récemment, plusieurs liquidations d'assureurs étrangers intervenant en France ont mis en évidence des failles dans la protection apportée par le droit français en matière d'assurance-construction. Ces défaillances se sont en effet traduites par une absence totale de garantie pour de très nombreux assurés, non seulement au titre des sinistres actuellement connus, mais également pour ceux qui surviendront durant la période décennale d'exposition au risque. Et ceci alors même que ces assurés ont payé l'intégralité des primes prévues contractuellement.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2022, un amendement du Gouvernement a été adopté visant à renforcer le soutien apporté aux victimes en cas de défaillance de leur assureur. La mesure permet au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) de disposer de quelques ressources supplémentaires pour l'exécution de sa mission d'indemnisation grâce au redéploiement de ressources excédentaires.

Même si cela améliore le dispositif de solidarité nationale mis en place en 2017 par l'État, le périmètre d'actions du FGAO reste très insuffisant, en particulier parce qu'il ne bénéficie pas aux artisans et PME et que sa portée a été réduite à la DO et à l'assurance automobile, alors que la France compte plus d'une centaine d'assurances obligatoires.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Protéger financièrement et préserver le tissu économique des artisans et petites entreprises.
- Restaurer la confiance du public dans le système assurantiel.
- Rétablir un principe d'équité : dès lors que l'État français rend obligatoire la souscription d'une assurance et autorise un assureur à délivrer la garantie correspondante, il semble normal et équitable qu'un mécanisme de solidarité soit mis en place

+100  
ASSURANCES  
OBLIGATOIRES  
SANS  
GARANTIES  
RÉELLES



## PROPOSITION

- Engager une véritable réforme du rôle du FGAO qui permette, en cas de défaillance d'un assureur, une garantie efficace au bénéfice des victimes et des assurés, y compris les artisans et petites entreprises, et ceci quelle que soit l'assurance obligatoire concernée.

# 5 AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE GARANTIES LOCATIVES



## CONTEXTE

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 prévoit que le cautionnement ne peut pas être demandé au locataire par le bailleur lorsque ce dernier a souscrit une assurance loyers impayés. Cette évolution s'est poursuivie avec l'article 23 de la loi ALUR afin de prévoir la nullité du cautionnement dès lors que le bailleur a déjà contracté une assurance ou une autre forme de garantie, à l'exception du seul dépôt de garantie. Toutefois, cette interdiction du cumul de la caution et d'autres garanties locatives ne s'applique pas lorsque le locataire est étudiant ou apprenti.

Les garanties locatives, initialement conçues comme un dispositif de prévention d'un risque, sont devenues un frein dans la recherche de logement et une cause parmi tant d'autres de discrimination dans l'accès au logement. Repenser le système de garantie locative pour faire d'une multiplicité de dispositifs et de produits d'assurances un véritable droit universel, apparaît ainsi nécessaire et urgent.

Sécuriser les locataires et les bailleurs tout en fluidifiant le marché locatif constitue non seulement un objectif souhaitable en matière de cohésion sociale, mais également une composante essentielle dans la réponse à la crise du logement massive que nous connaissons.

À ce jour, moins d'un million de logements garantis au titre des loyers impayés sont comptabilisés sur un total d'environ 7 millions de logements du parc privé. Autrement dit, moins de 15 % des logements sont assurés au titre des loyers impayés en France.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Permettre une meilleure lisibilité de la solvabilité des locataires.
- Créer les conditions d'une véritable mutualisation sur le marché de la garantie des loyers impayés.

LOYERS IMPAYÉS  
- de **15 %**  
DES LOGEMENTS  
SONT  
**ASSURÉS**



## PROPOSITIONS

- Aménager le non-cumul de la garantie des loyers impayés/caution (avec une limite au nombre de cautions à définir).
- Permettre le cumul de la garantie des loyers impayés avec le dispositif Visale.
- Amender le décret du 5 novembre 2015 afin de permettre au bailleur d'estimer la solvabilité du candidat locataire sur d'autres éléments que les revenus perçus.



2

**PARTAGER**

---



## 6

## PERFECTIONNER LE PER POUR SOUTENIR L'ESSOR DES RÉGIMES DE RETRAITE



### CONTEXTE

Le lancement du PER au 1<sup>er</sup> octobre 2019 est un succès : au 30/06/2021, 3,8 millions de Français détiennent un PER (individuel ou d'entreprise). Le PER représente une avancée majeure au service des épargnants qui bénéficient d'un devoir de conseil renforcé, d'une information beaucoup plus transparente et d'une souplesse nouvelle à la sortie.

Si le succès est au rendez-vous, quelques améliorations, dans la droite ligne de l'ambition de la loi PACTE, permettront d'amplifier l'appropriation du PER par les épargnants, individuels et entreprises, et d'en faire ainsi un formidable véhicule d'investissement dans l'économie réelle.



### ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Inscrire le PER au cœur de la protection sociale.
- Garantir l'accès de tous au PER.
- Renforcer la protection des épargnants.
- S'appuyer sur le succès du PER pour financer la dépendance.

**3,8**  
MILLIONS  
DE FRANÇAIS  
DÉTIENNENT  
UN **PER**  
au 30/06/2021



### PROPOSITIONS

- Relever les plafonds d'exonération sociale et fiscale.
- Créer un plafond épargne prévoyance, indépendant du plafond épargne retraite.
- Autoriser tous les titulaires à conserver et alimenter leur PER après le départ de l'entreprise.
- Aligner le régime fiscal des versements volontaires non déductibles du PERECO sur celui du PERCO.
- Sécuriser les conditions d'exercice de la transférabilité individuelle.
- Harmoniser les conditions de transfert des contrats de retraite d'entreprise.
- Aligner les frais de transfert des anciens dispositifs sur le PER.
- Aligner le traitement successoral du PER sur celui de l'assurance-vie.

# 7 RELANCER LE PARTAGE DU PROFIT



## CONTEXTE

Les mesures portées par la Loi PACTE ont contribué à démocratiser l'accès à l'épargne salariale : la suppression du forfait social au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 250 salariés et sur la participation et l'abondement dans les entreprises de moins de 50 salariés vont dans le bon sens, mais il faut aller encore plus loin.

Les sommes distribuées au titre de l'épargne salariale (participation, intéressement, abondement), continuent de progresser et atteignent 19,0 milliards d'euros ; 7,5 millions de salariés ont perçu en moyenne 2 500 € par bénéficiaire ; mais moins d'un salarié sur deux est couvert par un dispositif de partage du profit, et seulement 1 sur 8 dans les entreprises de moins de 10 salariés. La sphère publique est par ailleurs exclue.

L'épargne salariale ne fonctionne pas suffisamment dans les TPE-PME car sa mise en œuvre est perçue comme trop complexe, éloignée du fonctionnement concret de l'entreprise. Plus largement, les dispositifs de partage du profit doivent être encouragés

et renforcés dans toutes les entreprises car en alignant les intérêts des salariés et des actionnaires, ils constituent un contrat social fortement créateur de valeur.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Simplifier les outils de participation et d'intéressement.
- Inciter les entreprises à partager le profit car il s'agit d'un outil idéal pour associer les salariés à la performance de leur entreprise.

DISPOSITIF  
DE PARTAGE

**1 SALARIÉ SUR 8**  
COUVERT  
DANS LES ENTREPRISES  
DE MOINS DE 10 SALARIÉS



## PROPOSITIONS

- Supprimer le forfait social pour toutes les entreprises.
- Rendre l'intéressement obligatoire à partir de 1 salarié.
- Autoriser les entreprises à verser un supplément d'intéressement ou de participation unilatéral dans le cas où l'accord ne se déclenche pas.
- Relever le plafond maximal d'intéressement de 20 à 25 % de la masse salariale brute.
- Relever le plafond de l'abondement unilatéral PERECO.
- Moderniser la formule légale de participation.
- Libérer la participation volontaire pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Supprimer les comptes courants bloqués.

# 8 FAVORISER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ



## CONTEXTE

Face aux perspectives économiques incertaines dues à la crise économique sans précédent, il est urgent de renforcer les fonds propres de nos entreprises. La France est championne d'Europe de l'actionnariat salarié : fin 2020, les entreprises françaises réunissaient 40% des salariés actionnaires européens.

L'actionnariat salarié est l'un des mécanismes les plus puissants pour fidéliser et motiver les salariés mais également pour aligner leurs intérêts de long terme avec ceux du management et des actionnaires. En associant les salariés au capital, les dirigeants les associent à la performance et à la réussite de l'entreprise. Cet outil présente une vertu économique pour l'État car plus la production de richesses est importante plus les recettes fiscales le sont également.

Notons que l'actionnariat permet également de rassembler et de réconcilier les Français avec l'entreprise et l'économie de marché.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Positionner l'actionnariat salarié comme pilier de la RSE.
- Garantir l'actionnariat salarié pour tous.
- Lever les freins à l'actionnariat salarié.
- Favoriser l'épargne longue.

FIN 2020  
LES ENTREPRISES  
FRANÇAISES  
RÉUNISSAIENT  
**40 %**  
DES SALARIÉS  
ACTIONNAIRES  
EUROPÉENS



## PROPOSITIONS

- Intégrer dans le label ISR les données concernant l'actionnariat salarié.
- Autoriser l'abondement PEE unilatéral par l'entreprise en actions lorsque le salarié accepte à la fin de la période de blocage de bloquer 5 ans de plus.
- Autoriser l'abondement PEE en actions différencié pour favoriser les salariés qui investissent de façon récurrente.
- Pérenniser la suppression du forfait social sur l'abondement dans le PEE destiné à l'achat d'actions de l'entreprise.
- Supprimer le forfait social sur l'abondement unilatéral destiné à l'achat de titres de l'entreprise.
- Ouvrir la possibilité aux SARL d'attribuer des actions gratuites et d'accéder à l'actionnariat dans le PEE.

3

**ANTICIPER**

---



## 9

## CONSTRUIRE UNE RÉPONSE FORTE ET COLLECTIVE FACE AUX NOUVEAUX RISQUES ÉMERGENTS

Il y a un besoin objectif d'inciter les entreprises à renforcer leurs capacités intrinsèques de résistance à des phénomènes de grande ampleur, voire systémiques, dont la récurrence et l'intensité vont croissant. La crise récente en matière sanitaire, la multiplication des événements naturels et l'amplification de leurs conséquences, le développement du risque Cyber voire le risque lié à un phénomène électro-magnétique, sont autant d'exemples de la nécessité d'avoir une approche forte et coordonnée. La réponse passe par diverses solutions, certaines générales, d'autres plus spécifiques à tel ou tel risque, qui peuvent être mises en œuvre concomitamment. Chaque entreprise doit y travailler à son propre niveau mais l'intérêt général commande d'adopter des mesures incitatives qui permettront de protéger l'économie nationale et de préserver autant que possible les finances publiques.

## RISQUE PANDÉMIQUE SANITAIRE



### CONTEXTE

La crise sanitaire a mis le sujet de l'assurance des pertes d'exploitation des entreprises en situation de pandémie, sous le feu des projecteurs.

Classiquement, la garantie de pertes d'exploitation couvre la marge brute relative à la perte de chiffre d'affaires subi par l'assuré qui est la conséquence directe d'un dommage matériel affectant un bien garanti, nécessaire à l'activité professionnelle. Or, les pertes subies par les professionnels du fait de la pandémie de Covid-19 résultent de la seule fermeture des établissements, et sont donc décorréélées de tout dommage aux biens. Elles ne sont donc généralement pas couvertes par la garantie des pertes d'exploitation.

Dans un tel contexte, il apparaît urgent d'imaginer un modèle d'assurance contre les futures épidémies.



### ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Améliorer la résilience des entreprises face au risque d'interruption d'activité suite à des causes exogènes peu maîtrisables.
- Promouvoir des solutions d'assurances des risques de pertes d'exploitation, y compris d'auto assurance.



### PROPOSITIONS

- Promouvoir des solutions de provisionnement (au sein du bilan de l'assuré) ou de capitalisation permettant d'alimenter une réserve dûment dotée dont les conditions de liquidation seraient déterminées en regard de la réalisation d'une perte d'exploitation sans dommages avec des conditions d'éligibilité ad hoc.
- Pour les risques d'entreprise, faciliter la création de captives d'assurance ou de réassurance en incitant à l'implantation de ces dernières en France, afin de renforcer la capacité financière à délivrer une couverture de « pertes pécuniaires diverses ».
- Étudier la possibilité d'intervention des assurances paramétriques sur ce type de risques.
- Inciter à la mise en œuvre de mesures de prévention (exigences dans les AO publics, mesures fiscales, aménagement des règles de supervision des captives d'assurance ou de réassurance...)

## RISQUES NATURELS



### CONTEXTE

Aujourd'hui, le processus d'indemnisation est mal perçu par les sinistrés signalant des difficultés rencontrées avec les assureurs lors de la phase d'indemnisation.

D'ici 2050, le montant des sinistres liés aux catastrophes naturelles va augmenter de 50 %, à cause du climat et de la concentration de la population dans des zones à risques. Les primes versées par les assurés pourraient donc passer de 12 à 18 % en 2050 afin de couvrir les besoins d'indemnisation.

Des évolutions sont attendues dans les relations assurés-assureurs, en vue de donner des délais raisonnables aux particuliers pour déclarer leurs sinistres, d'harmoniser les pratiques des experts et de garantir des réparations durables et pérennes face à de nouveaux aléas climatiques.



### ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Proposer un système d'indemnisation plus efficace face aux aléas climatiques.
- Développer une vraie culture de la prévention en France.
- Clarifier et sécuriser les relations assureurs-assurés.

LES PRIMES VERSÉES

PAR LES ASSURÉS  
POURRAIENT PASSER DE

12 À 18 %  
EN 2050



### PROPOSITIONS

- Étudier la mutualisation du régime des catastrophes naturelles avec le régime GAREAT (Gestion de l'Assurance et de la Réassurance des risques Attentats et actes de Terrorisme) de façon à bénéficier des possibilités de financement par le GAREAT.
- Transférer le risque vers les assureurs de risques paramétriques.
- Réduire les délais d'indemnisation des risques relevant de la catégorie des catastrophes naturelles.



## RISQUE CYBER



### CONTEXTE

Dans un contexte de recrudescence des attaques Cyber avec des hackers de plus en plus performants, de nombreuses études placent la Cyber criminalité en tête des risques subis par les entreprises. En 2021, selon le baromètre du Cesin, plus d'une entreprise sur deux aurait subi entre une et trois Cyber attaques réussies. La multiplication de ces attaques oblige les entités concernées à anticiper ce type de risque.

La garantie Cyber est un produit nouveau dont les impacts en termes de sinistralité ont dépassé les prévisions des assureurs. En réaction, ces derniers ont augmenté le montant des primes et des franchises, tout en réduisant la part du risque assurable.



### ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Permettre la couverture d'un risque émergent et aggravant.
- Limiter ainsi le risque d'arrêt d'activités des entreprises à la suite d'un incident Cyber.



### PROPOSITIONS

- Développer la prévention du risque Cyber, notamment par une meilleure appréciation du risque.
- Inciter le transfert des risques Cyber vers des captives de droit français.
- Envisager la création d'un fonds transitoire de couverture, éventuellement mutualisé, pour limiter les découverts des assurés.

# 10 CONSOLIDER LE CRÉDIT INTERENTREPRISES



## CONTEXTE

Les échanges interentreprises sont sécurisés aujourd'hui par l'assurance-crédit mais ce service pâtit d'une image négative.

De plus en plus concurrentiels, les prix ont beaucoup diminué. Sous l'impulsion des courtiers et clients, un meilleur service et des produits innovants ont vu le jour du fait de cette vive concurrence, ce que l'on peut qualifier de démocratisation vis à vis des PME et TPE.

Chaque année (hors Covid) plus de 60 000 dépôts de bilan sont régulièrement constatés, dont généralement 40 % sont imputables à une défaillance client.

Le mécanisme court-terme qui régit les décisions de crédit, rythme les garanties et le caractère aléatoire des couvertures délivrées. Des protections pondèrent néanmoins ces mécanismes : les ordres à livrer ou les rétroactivités des décisions d'augmentation de couvertures. Cet état de fait pèse sur l'image périssable des garanties délivrées et donc sur l'assurance-crédit.

Un travail de communication, d'information et de pédagogie est à effectuer et l'État pourrait en être acteur.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Aider les PME à conforter leurs fonds propres grâce à leurs résultats et à imaginer une fiscalité plus adaptée.
- Anticiper les crises planétaires mais aussi les redressements judiciaires suite à une défaillance client.

CHAQUE ANNÉE  
**60 000**  
DÉPÔTS DE BILAN



## PROPOSITIONS

- Créer pour les TPE-PME une assurance obligatoire minimum.
- Créer un fond dédié aux périodes de crise, animé et géré par l'État.
- Créer un organe du crédit interentreprises.

**40 %**  
IMPUTABLES À UNE  
DÉFAILLANCE CLIENT

# 11 FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS



## CONTEXTE

Identifiée aujourd'hui comme un enjeu fort d'attractivité, notamment depuis la loi avenir professionnel, la mobilité internationale des alternants est encouragée au même titre que celle des étudiants universitaires et des grandes écoles. Elle constitue une opportunité de préparer au mieux les générations futures et est un atout pour leur employabilité. Les jeunes qui ont réalisé une mobilité encadrée à l'étranger trouvent, en moyenne, un emploi en 2,9 mois contre 4,6 pour les autres.

De nombreux cabinets de courtage se développent à l'international et la mobilité des alternants constitue un enjeu majeur d'attractivité et de recrutement. En moyenne, entre 4 000 et 8 000 postes sont à pourvoir à moyen terme dans le secteur du courtage d'assurances.

Un accord de branche signé en juin 2021 favorise le déploiement de l'alternance dans les entreprises et tient compte de la forte dimension internationale de certains métiers du courtage d'assurances et/ou de réassurances. Malgré

cette avancée, des freins juridiques, financiers, académiques, linguistiques et psychologiques persistent. Les différents acteurs (entreprises, branches professionnelles, OPCO, pouvoirs publics), doivent, par leur action commune, permettre de lever ces freins afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises.



## ENJEUX ET IMPACT ATTENDU

- Aider les entreprises de courtage d'assurances face à un besoin grandissant de recrutement dans un contexte de développement à l'international.
- Sécuriser le statut de l'alternant en mobilité.



## PROPOSITIONS

- Déployer un dispositif de mobilité, commun à l'ensemble des pays de l'UE.
- Créer un statut unifié de l'apprenti en mobilité.
- Mettre en place un référent mobilité au sein des Centres de Formation d'Apprentis.
- Intégrer dans les règles nationales une reconnaissance systématique des acquis de la mobilité.

INTERNATIONAL  
**4 000 À 8 000**  
POSTES À POURVOIR  
DANS LE SECTEUR DU  
COURTAGE D'ASSURANCES



---

LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

[www.planetecsca.fr](http://www.planetecsca.fr)

10 rue Auber • 75009 Paris • 01 48 74 19 12